

SEANCE DU 11 AVRIL 2013

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 8

Présents : 8

Absents : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 11

L'an deux mil treize, le onze avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le six avril deux mille treize, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DELAITRE Didier,
FRANCESCHINI Michel,
LALANDE Georget,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
PONCE Francine,
POTTEZ Michel.

Absents Excusés:

BLANCHARD Olivier, (*Pouvoir à F. PONCE*),
DEVILLE Sylviane,
DUPONT Xavier (*Pouvoir à B. MORIN*),
GORON Gilles,
LECOQ André, (*Pouvoir à D. DELAITRE*),
NOGAMI-GAULTIER Monica,

Secrétaire de séance:

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 11 avril 2013 :

- 1- *Approbation de la séance du 7 mars 2013*
- 2- *Compte Administratif 2012*
- 3- *Affectation des résultats 2012*
- 4- *Budget Primitif 2013*
- 5- *Vote des taux des 4 taxes*
- 6- *Subventions*
- 7- *Allocation aux voyages scolaires*
- 8- *Nouvelle représentation du Conseil Communautaire*
- 9- *Construction d'une salle multi-activité / Mairie :
Choix MOE*
- 10- *Enquête Publique DUP : Avis du Conseil Municipal*
- 11- *Convocations : Envoi par mail*

- 12- *Compte Administratif 2012 - CCAS*
- 13- *Affectation des résultats 2012- CCAS*
- 14- *Budget Primitif 2013 - CCAS*
- 15- *Allocation chauffage - CCAS*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|---|
| 5/2013 | <i>Compte Administratif 2012</i> |
| 6/2013 | <i>Affectation des résultats 2012</i> |
| 7/2013 | <i>Budget Primitif 2013</i> |
| 8/2012 | <i>Vote des taux des 4 taxes</i> |
| 9/2012 | <i>Subventions</i> |
| 10/2012 | <i>Allocation aux voyages scolaires</i> |
| 11/2013 | <i>Nouvelle représentation du Conseil
Communautaire</i> |
| 12/2013 | <i>Construction salle multi-activité/mairie :
Choix MOE</i> |
| 13/2013 | <i>Convocations : Envoi par mail</i> |

Délibérations CCAS n° :

- | | |
|--------|---|
| 2/2013 | <i>Compte Administratif 2012 - CCAS</i> |
| 3/2013 | <i>Affectation des résultats 2012- CCAS</i> |
| 4/2013 | <i>Budget Primitif 2013 - CCAS</i> |
| 5/2013 | <i>Allocation chauffage aux personnes âgées- CCAS</i> |

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 MARS 2013

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 7 mars 2013.

DEMANDE qu'il soit apporté certaines corrections
(O. Blanchard)

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu ainsi corrigé.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2012.

FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2011</i>	+ 290 543.42 euros (<i>Pour mémoire</i>)
Recettes 2012	+ 336 702.77 euros
Dépenses 2012	- 229 481.18 euros
<i>Excédent 2012</i>	+ 397 765.01 euros
<i>Solde d'exécution 2012 = Excédent 107 221.59 euros</i>	

INVESTISSEMENT

<i>Déficit 2011</i>	- 55 348.21 euros (<i>Pour mémoire</i>)
Recettes 2012	+ 234 242.00 euros
Dépenses 2012	- 107 308.89 euros
<i>Excédent 2012</i>	+ 71 584.90 euros
<i>Solde d'exécution 2012 = Excédent 126 933.11 euros</i>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2011 tel que présenté par :

- ABSTENTION 0 voix
- CONTRE 2 voix (G. Goron, O. Blanchard,)
- POUR 9 voix

ADOPTÉ la présente délibération.

ANNEXE (I) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2021, en dernière page du présent procès verbal.

Délibération 5/2013

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2012

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2012,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de 397 765.01 euros
-
- Un excédent d'Investissement de 71 584.90 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	107 221.59
	DEFICIT :	0,00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	290 543.42
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		397 765.01
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	71 584.90
	DEFICIT :	0.00
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	50 000,00
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	-50 000,00
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		0.00
AFFECTATION DE C		
En réserves au compte R 1068 en investissement		0.00
(au minimum couverture du besoin de financement H)		
Complément en réserves au compte R 1068		0.00
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement		0,00

2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		397 765.01
3 Report en Investissement au compte	<i>R 001 Exédent</i>	71 584.90
	<i>D 001 Déficit</i>	0.00

ADOPTE la présente délibération par :

- ABSTENTION 0 voix
- CONTRE 2 voix (G. Goron, O. Blanchard,)
- POUR 9 voix

Délibération 6/2013

4- BUDGET PRIMITIF 2013

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2013, préparé avec la commission budget réuni le 3 avril dernier.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 650 000 euros.

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 2 700 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2013 tel que présenté par :

- ABSTENTION 0 voix
- CONTRE 2 voix (G. Goron, O. Blanchard)
- POUR 9 voix

ADOPTE la présente délibération.

Délibération 7/2013

5- VOTE DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des 4 taxes,

- ▶ Les taux des 4 taxes 2013 ainsi voté sur la commune sont de :

- Taxe d'Habitation :	15.92 %
- Taxe Foncière Bâti :	14.85 %
- Taxe Foncière Non Bâti :	11.12 %
- CFE :	16.99 %

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 8/2013

6 - SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de répartir au Budget Primitif 2013:

- au compte 6574 la somme de 2 400 euros au bénéfice de :
 - Entr'Aide Hébécourt 600€
 - SPA Beauvais 100€
 - ASALF 100€
 - Comité des Fêtes 1 600€
- au compte 657362 la somme de 10 000€ au bénéfice du CCAS d'Hébécourt

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité

Délibération 9/2013

7 - ALLOCATION AUX VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVELE l'octroi de 40 euro aux enfants de la commune, pour leurs voyages scolaires, sur présentation d'un justificatif,

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 10/2013

8 - NOUVELLE REPARTITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT qui précisent les modalités de modification des statuts d'une Communauté de communes ;

Considérant que la Loi du 16 Décembre 2010 modifiée par la Loi du 31 décembre 2012 impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de revoir la composition de leur organe délibérant et notamment le nombre de sièges attribués à chaque commune avant le 31 mars 2013 ;

Considérant qu'au sein de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière, cette évolution a fait l'objet d'un véritable travail consensuel et partenarial, qui s'est traduit par des éléments forts :

- De nombreuses réunions de travail tenues depuis le mois de mars 2012 ;
- De nombreuses simulations proposées ;
- De nombreux questionnements sur l'enjeu et le devenir de l'instance communautaire.

Considérant qu'au regard de la Loi du 16 Décembre 2010 et de la Loi du 31 Décembre 2012, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière est en mesure de bénéficier de :

- *26 sièges selon l'article L 5211-6-1 (fixant à 26 le nombre pour les Communautés de communes dont la population municipale est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants) ;*
- *10 sièges de droit pour que toutes les 16 communes soient représentées ;*

- 3 sièges complémentaires puisque le nombre de sièges de droit est supérieur à 30 %
- 6 sièges supplémentaires (apport de la Loi du 31 décembre 2012)

Soit au total un nombre maximum de 45 délégués communautaires

Considérant qu'au regard de toutes ces simulations, les élus communautaires se sont entendus pour fixer unanimement une simulation proposant la représentation suivante pour les communes membres et basée sur les critères suivants en termes de représentation :

0-200 habitants : 1 délégué ;

201 à 800 habitants : 2 délégués

801 à 2 000 habitants 3 délégués ;

Par tranche entière de 1000 ensuite jusque 11 000 habitants + 1 délégué

De 11 001 à 20 000 habitants un bonus de 5 délégués aux communes se situant dans cette tranche soit 17 délégués pour Gisors

27140 AMECOURT	1	27150 HEBECOURT	2
27420 AUTHEVERNES	2	27150 MAINNEVILLE	2
27140 BAZINCOURT	2	27150 MESNIL SOUS VIENNE	1
27660 BERNOUVILLE	2	27830 NEAUFLES ST MARTIN	3
27660 BEZU ST ELOI	3	27720 NOYERS	2
27720 DANGU	2	27150 SANCOURT	1
27140 GISORS	17	27140 ST DENIS LE FERMENT	2
27720 GUERNY	1	27870 VESLY	2

Vu la délibération n°2013019 prise le 26 mars 2013 par le Conseil communautaire approuvant cette nouvelle représentation par commune et fixant à 45 le nombre de délégués communautaires à compter de mars 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le nombre de sièges communautaires fixé à 45, sans délégué suppléant, à l'exception des communes

disposant d'un seul titulaire qui auront un suppléant invité et convié à toutes les réunions de conseils et pouvant pleinement faire partie des commissions ;

APPROUVE la représentation des communes au sein du Conseil communautaire fixée ci-après, qui vient annuler et remplacer l'article 6 actuel des statuts communautaires :

27140 AMECOURT	1	27150 HEBECOURT ★	2
27420 AUTHEVERNES	2	27150 MAINNEVILLE	2
27140 BAZINCOURT	2	27150 MESNIL SOUS VIENNE	1
27660 BERNOUVILLE	2	27830 NEAUFLES ST MARTIN	3
27660 BEZU ST ELOI	3	27720 NOYERS	2
27720 DANGU	2	27150 SANCOURT	1
27140 GISORS	17	27140 ST DENIS LE FERMENT	2
27720 GUERNY	1	27870 VESLY	2

RAPPEL que ces éléments rentreront en vigueur à l'issue de l'élection de mars 2014.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°11/2013

9 - CHOIX MOE : PROJET CONSTRUCTION SALLE MULTI-ACTIVITE / MAIRIE

EAD, mandataire de la Commune, a engagé une consultation de concepteurs pour arrêter le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera la conception et le suivi des travaux de construction d'une salle multi-activités et d'une nouvelle mairie à HEBECOURT, conformément aux articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics, et compte tenu d'un niveau de rémunération inférieur à 200.000,00 € HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au BOAMP en date du 15 février 2013 et l'intégralité du dossier de consultation a été dématérialisée sur la plateforme de EAD (<http://ead.achatpublic.com>).

18 équipes ont remis une offre. L'analyse établie par EAD, outre la conformité du dossier administratif, portait sur les éléments de jugement suivants :

- La qualité de l'équipe constituée, sa complémentarité, ses moyens et en particulier sa capacité à gérer la démarche BBC
- L'adéquation avec le projet des références présentées, leur valeur architecturale
- Le taux de rémunération proposé
- Le contenu de la note de motivation

Le 25 mars 2013, après présentation du rapport d'analyse, il a été décidé, comme le stipule le règlement de consultation, de sélectionner les six équipes ayant obtenu la meilleure note.

Les six équipes admises à faire une présentation orale étaient les suivantes :

- Equipe n° 3 : Architecte mandataire : FRED PETR
(Paris - 75)
- Equipe n° 10 : Architecte mandataire : Atelier LEMOINE
(Vernon - 27)
- Equipe n° 13 : Architecte mandataire : Studio BDA
(Le Havre - 76)
- Equipe n° 14 : Architecte mandataire : Walter MELOCCO
(Rouen - 76)
- Equipe n° 2 : Architecte mandataire : AP Architecture
(Versailles - 78)
- Equipe n° 9 : Architecte mandataire : NICOLAS COQUENTIN
LOISEL (Vernon - 27)

L'équipe n° 9 (NICOLAS COQUENTIN LOISEL), par courrier du 03 avril 2013, nous a informé ne pas souhaiter donner suite à la consultation.

Les cinq autres équipes ont été auditionnées le 09 avril 2013 en mairie.

Le pouvoir adjudicateur, après avoir entendu les cinq équipes, a décidé de retenir la proposition de l'équipe n° 10, représentée par l'Atelier LEMOINE, qui présente un taux d'honoraires de 11,50 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire, suite à la procédure de consultation de concepteurs (articles 28 & 74 du C.M.P.),

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe constituée par :

- Architecte mandataire : Atelier LEMOINE (Vernon - 27)
- Economiste : SOREC (Saint-Marcel - 27)
- BET Fluides / SSI : INGECLIM (Guichainville - 27)
- BET Structure : BLANPAIN (Conches - 27)

APPROUVE les bases du contrat à conclure entre EAD, mandataire de la Commune d'HEBECOURT, et l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir :

- un marché conforme au décret de 1993, pour une mission de base complétée par les quantitatifs pour l'ensemble des lots, une mission de coordination SSI et une mission d'O.P.C.,
- un taux de rémunération de 11,50 %, soit 115 000,00 € HT d'honoraires pour une estimation de travaux calée à 1 000 000,00 € HT.

DECIDE d'attribuer la prime de 1000,00 € HT aux cinq équipes auditionnées.

AUTORISE Monsieur le Directeur de EAD, mandataire, à signer ce marché de maîtrise d'œuvre au nom et pour le compte de la Commune d'HEBECOURT.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°12/2013

10- ENQUETE PUBLIQUE DUP : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, se félicite de la définition du périmètre de captage.

L'étude environnementale date de 2008 et depuis le Conseil Municipal a défini son zonage

d'assainissement et a opté pour un assainissement non collectif.

L'interrogation du Conseil est de savoir comment les risques identifiés et ceux à venir peuvent être portés à la connaissance de la municipalité et de ses administrés, afin de prendre toutes dispositions pour prévenir tout risque de dégradation du niveau de protection.

11- CONVOCATIONS : ENVOI PAR MAIL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE de recevoir par mail, les convocations émanant de la Mairie d'Hébécourt,

PRECISE que les membres du Conseil Municipal non dotés d'outil informatique continueront à recevoir les convocations par courrier,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°13/2013

12- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - CCAS

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2012.

FONCTIONNEMENT

Excédent 2012	+ 3 527.99 euros (Pour Mémoire)
Recettes 2013	+ 477.30 euros
Dépenses 2013	- 7 286.78 euros
Déficit 2012	- 3 281.49 euros
Solde d'exécution 2012 = Déficit 6 809.48 euros	

INVESTISSEMENT

Excédent 2012	+ 0.00euros (Pour Mémoire)
Recettes 2013	+ 0.00 euros
Dépenses 2013	- 5 000.00 euros
Déficit 2012	- 5 000.00 euros
Solde d'exécution 2012 = Déficit 5 000.00 euros	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2012 tel que présenté par :

- ABSTENTION 0 voix
- CONTRE 1 voix (O. Blanchard)
- POUR 10 voix

ADOpte la présente délibération.

Délibération CCAS-2/2013

13 - AFFECTATION DES RESULTATS 2012 - CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2012

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 3 527.99 euros
- Un déficit d'investissement de 5 000.00 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	0,00
	DEFICIT :	6 809.48
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	3 527.99
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		- 3 281.49
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0,00
	DEFICIT :	5 000.00
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	0,00
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	0,00
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		5 000.00

AFFECTATION DE C		
En réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		0,00
Complément en réserves au compte R 1068		0,00
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement		0,00
2 Report en Fonctionnement au compte D 002 (=C-H)		3 281.49
3 Report en Investissement au compte	<i>R 001</i>	0,00
	<i>Exédent</i>	
	<i>D 001</i>	5 000.00
	<i>Déficit</i>	

ADOPTE la présente délibération par :

- ABSTENTION 0 voix
- CONTRE 1 voix (O. Blanchard,)
- POUR 10 voix

Délibération CCAS-3/2012

13 - BUDGET PRIMITIF 2013 - CCAS

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2013, préparée avec la commission budget réuni le 3 avril dernier.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 15 000 €

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2013 tel que présenté par :

- ABSTENTION 0 voix
- CONTRE 1 voix (O. Blanchard)
- POUR 10 voix

ADOPTÉ la présente délibération.

Délibération CCAS-4/2013

14 - ALLOCATION CHAUFFAGE - CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVELLE l'attribution d'une allocation de 100 euros, versée en fin d'année, par foyer, aux personnes âgées de 70 ans et plus pour participation aux frais de chauffage.

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité.

Délibération CCAS-5/2013

La séance est levée à 23 heures 45.

BAUDOUX Philippe
(*Pouvoir F. PONCE*)

BLANCHARD Olivier

DELAITRE Didier

DEVILLE Sylviane

DUPONT Xavier
(*Pouvoir F. PONCE*)

FRANCESCHINI Michel

GORON Gilles

LALANDE Georget

LECOQ André
(*Pouvoir D. DELAITRE*)

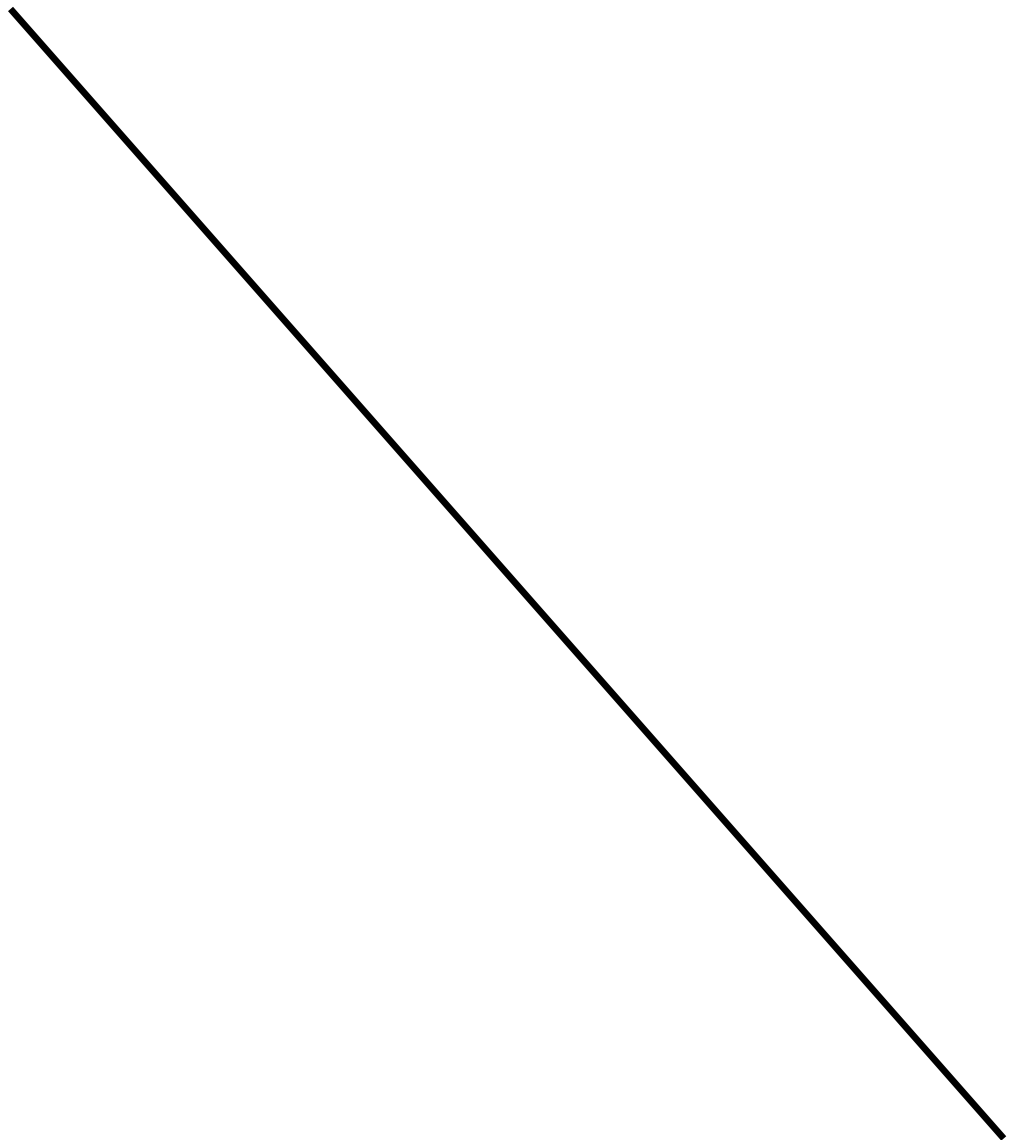
LETIERCE François

MORIN Bernadette

NOGAMI-GAULTIER Monica

PONCE Francine

POTÉZ Michel



Annexe 1- Compte Administratif 2012

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2012	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	259 943.00	64 029.95
012	CHARGES DE PERSONNEL	35 630.00	28 411.67
022	DEPENSES IMPREVUES	22 0000.00	-
014	ATTENUATION DE PRODUITS	9 000.00	7 895.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000,00	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	127 489.00	123 747.06
66	CHARGES FINANCIERES	5238.00	5 237.50
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	700.00	160.00
	TOTAUX	558 000.00	229 481.18

Recettes

Chapitre	Libellé	BP2012	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	290 534.42	-
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 400.00	1 430.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	8 180.00	189.00
73	IMPOTS ET TAXES	116 678.00	119 252.00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	114 197.00	179 259.60
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	27 000.00	30 013.09
76	PRODUITS FINANCIERS	1.58	1.23
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	-	6 557.85
	TOTAUX	638 750.00	336 702.77

Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2012	Réalisations
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	55 348.21	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 663.00	9 662.95
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000.00	281.06
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	168 695.65	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 800.00	14 693.45
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 569 493.14	82 671.43
	TOTAUX	2 842 000.00	107 308.89

Recettes

Chapitre	Libellé	BP2012	Réalisations
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	100 000,00	-
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	483 841.00	160 026.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1 275 084.00	1 3 716.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	983 075.00	60 500.00
	TOTAUX	2 842 000.00	234 242.00

Annexe 2- Programme des Investissements 2013

Chap.	Article	Libellé Article	Libellé Opération	B. Primitif 2013
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	OP. NON AFFECTEES	12 200,00
20	205	CONCESSIONS, BREVETS,	OP.NON AFFECTEES	2 000,00
204	204158	Autres groupements	ECLAIR. EGLISE	6 688,96
204	204158	Autres groupements	GUIRLANDES	3 812,71
204	204158	Autres groupements	ECLAIR. LE CORNOUILLER	18 394,65
204	204158	Autres groupements	ECLAIR. LA BOULANGE	28 428,09
204	204158	Autres groupements	ENFOUISS. LE CORNOUILLER	18 394.65
204	204158	Autres groupements	ENFOUISS. LA BOULANGE	30 100,33
204	204158	Autres groupements	ENFOUISS. LES HAGUETTES	14 214.05
204	204158	Autres groupements	ECLAIR. LES HAGUETTES	10 033.44
204	204158	Autres groupements	ECLAIR. LA MARE	10 033.44
204	204158	Autres groupements	ENFOUISS. LA MARE	18 896.32
204	204158	Autres groupements	ECLAIR. COTE BLANCHE	11 705.69
204	204158	Autres groupements	ENFOUISS. COTE BLANCHE	16 220.74
21	2111	TERRAINS NUS	OP. NON AFFECTEES	30 000,00
21	2115	TERRAIN BATI	OP. NON AFFECTEES	100 000.00
21	2128	AMENAGEMENT	OP. NON AFFECTEES	5 000.00
21	2135	REHABILITATION LGT	OP. NON AFFECTEES	14 000.00
21	2183	MATERIEL INFORMATIQU	OP. NON AFFECTEES	6 000,00
21	2184	Mobilier	OP. NON AFFECTEES	3 000,00
21	2188	Autre matériel	OP. NON AFFECTEES	876.92
23	2313	CONSTRUCTIONS	Logements Sociaux	100 000,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	Salle Polyvalente	1 589 484.00
23	2313	CONSTRUCTIONS	ABRIS BUS	5 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	Place de la Mare	40 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	Sécurité Routière	50 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	Renforcement Talus Eglise	400 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	Chemins privés/communaux	30 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	Rouville	70 000.00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	MAIRIE/SALLE	5 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	EGLISE	16 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	ELEMENTS BATI A PRESERVER	10 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	OPERATIONS NON AFFECTEES	24 516.00
Total				2 700 000.00